

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LOIX : COMMUNE DE LOIX (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170207100013

POSTE COMPTABLE : Service de Gestion Comptable (SGC)

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	51
B3.1 - Etat des provisions constituées	52
B3.2 - Etalement des provisions	54
B4 - Etat des charges transférées	55
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	56
B6 - Prêts	57
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	58
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	59
B7.3 - Etat des emprunts garantis	60
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	61
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	62
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	63
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	64
B7.8 - Autres engagements donnés	65
B7.9 - Autres engagements reçus	66
B8 - Subventions versées	67
B9 - Etat du personnel	69
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	72
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	73
B11.2 - Liste des établissements publics créés	74
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	75
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	76
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	77
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	79
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	80
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	81
D3 - Décisions en matière de taux	83
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	84
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	85
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	87
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	88
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	89

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		I	A
--	--	---	---

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs
	1439

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	1524480,00

Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)
	Valeurs
	882,04
	1236,68
	313,99
	774,57
	47,94
	0,4742
	0,8087
	0,2538
	0,6263
	0,2867

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget Cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		II	A
		RECETTES	RECETTES
		DÉPENSES	DÉPENSES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	629 778,00	629 778,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	629 778,00	629 778,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 787 547,00	1 787 547,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 787 547,00	1 787 547,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 417 325,00	2 417 325,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
--	--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	750 295,27	0,00	451 834,00	451 834,00	451 834,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		750 295,27	0,00	451 834,00	451 834,00	451 834,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	177 281,00	0,00	169 986,00	169 986,00	169 986,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		177 281,00	0,00	169 986,00	169 986,00	169 986,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		927 576,27	0,00	621 820,00	621 820,00	621 820,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 958,00		7 958,00	7 958,00	7 958,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 958,00		7 958,00	7 958,00	7 958,00

TOTAL	935 534,27	0,00	629 778,00	629 778,00	629 778,00
+					
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00
=					
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		629 778,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 750,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	461 502,96	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		577 852,96	0,00	111 500,00	111 500,00	111 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		627 852,96	0,00	111 500,00	111 500,00	111 500,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	872 313,82		518 107,00	518 107,00	518 107,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	170,45		171,00	171,00	171,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		872 484,27		518 278,00	518 278,00	518 278,00

TOTAL	1 500 337,23	0,00	629 778,00	629 778,00	629 778,00
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					629 778,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	510 320,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes impulsées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	326 288,00	0,00	368 220,00	368 220,00	368 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	410 600,00	0,00	601 900,00	601 900,00	601 900,00
014	Atténuations de produits	100,00	0,00	35 100,00	35 100,00	35 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	79 786,00	0,00	216 414,00	216 414,00	216 414,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		816 774,00	0,00	1 221 634,00	1 221 634,00	1 221 634,00
66	Charges financières	33 427,00	0,00	27 635,00	27 635,00	27 635,00
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		865 201,00	0,00	1 269 269,00	1 269 269,00	1 269 269,00

023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	872 313,82		518 107,00	518 107,00	518 107,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)</i>	0,00		171,00	171,00	171,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		872 313,82		518 278,00	518 278,00	518 278,00

TOTAL	1 737 514,82	0,00	1 787 547,00	1 787 547,00	1 787 547,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			0,00		
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 787 547,00		

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 405,00	0,00	382 300,00	382 300,00	382 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	48 045,00	0,00	48 045,00	48 045,00	48 045,00
731	Fiscalité locale	808 589,00	0,00	1 042 000,00	1 042 000,00	1 042 000,00
74	Dotations et participations (3)	37 126,00	0,00	89 244,00	89 244,00	89 244,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	219 637,00	0,00	218 000,00	218 000,00	218 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 165 832,00	0,00	1 779 589,00	1 779 589,00	1 779 589,00
76	Produits financiers	22,22	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 166 162,22	0,00	1 779 589,00	1 779 589,00	1 779 589,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 958,00		7 958,00	7 958,00	7 958,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 958,00		7 958,00	7 958,00	7 958,00

TOTAL	1 174 120,22	0,00	1 787 547,00	1 787 547,00	1 787 547,00
			+		
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=		
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 787 547,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	510 320,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	7 958,00	7 958,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	169 986,00	0,00	169 986,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	451 834,00	0,00	451 834,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	621 820,00	7 958,00	629 778,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	629 778,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	368 220,00		368 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	601 900,00		601 900,00
014	Atténuations de produits	35 100,00		35 100,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	216 414,00	0,00	216 414,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	27 635,00	0,00	27 635,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	171,00	171,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		518 107,00	518 107,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 269 269,00	518 278,00	1 787 547,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 787 547,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	110 000,00	0,00	110 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500,00	0,00	1 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		171,00	171,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		518 107,00	518 107,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	111 500,00	518 278,00	629 778,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	629 778,00
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	382 300,00		382 300,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	48 045,00		48 045,00
731 Fiscalité locale	1 042 000,00		1 042 000,00
74 Dotations et participations (8)	89 244,00		89 244,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	218 000,00	0,00	218 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	7 958,00	7 958,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 779 589,00	7 958,00	1 787 547,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 787 547,00
---	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée 629 778,00	Pour information, dépenses gérées hors AP 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II 629 778,00
TOTAL	935 534,27	0,00	629 778,00	629 778,00	629 778,00	0,00	629 778,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	750 295,27	0,00	0,00	451 834,00	451 834,00	0,00	451 834,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	750 295,27	0,00	451 834,00	451 834,00	0,00	451 834,00	451 834,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	177 281,00	0,00	169 986,00	169 986,00	169 986,00	169 986,00	169 986,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	177 281,00	0,00	169 986,00	169 986,00	0,00	169 986,00	169 986,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	927 576,27	0,00	621 820,00	621 820,00	0,00	621 820,00	621 820,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	7 958,00		7 958,00	7 958,00		7 958,00	7 958,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	7 958,00		7 958,00	7 958,00		7 958,00	7 958,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)							0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées							629 778,00

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état II-42.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-Bs pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041.
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II	II	III = I + II
	TOTAL	1 038 834,27	0,00	629 778,00	629 778,00	629 778,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 750,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	600,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		116 350,00	0,00	111 500,00	111 500,00	111 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		166 350,00	0,00	111 500,00	111 500,00	111 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	872 313,82		518 107,00	518 107,00	518 107,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	170,45		171,00	171,00	171,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		872 484,27		518 278,00	518 278,00	518 278,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						629 778,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF/042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI/041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		III = I + II	
		I	budgétaire (3)		II			629 778,00		629 778,00	
	TOTAL	935 534,27	0,00	629 778,00	629 778,00	0,00	0,00	629 778,00		629 778,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
21	Immobilisations corporelles	750 295,27	0,00	0,00	451 834,00	451 834,00	0,00	451 834,00		451 834,00	
2111	Terrains nus	2 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00		130 000,00	
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00		28 000,00	
2135	Installations générales, agencements	28 515,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
2152	Installations de voirie	714 279,82	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00		250 000,00	
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00		4 000,00	
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	39 834,00	39 834,00	0,00	0,00	39 834,00		39 834,00	
2183	Matériel informatique	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
	Total des dépenses d'équipement	750 295,27	0,00	451 834,00	451 834,00	0,00	451 834,00	451 834,00		451 834,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	177 281,00	0,00	169 986,00	169 986,00	0,00	0,00	169 986,00		169 986,00	
1641	Emprunts en euros	174 962,00	0,00	168 486,00	168 486,00	1 500,00	1 500,00	168 486,00		168 486,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
168758	Dettes - Autres groupements	1 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
Total des dépenses financières	177 281,00	0,00	0,00	169 986,00	169 986,00	0,00	169 986,00	169 986,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	927 576,27	0,00	0,00	621 820,00	621 820,00	0,00	621 820,00	621 820,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	7 958,00			7 958,00			7 958,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 958,00			7 958,00			7 958,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 372,00			5 372,00			5 372,00
13913	Subv. transf. Départements	1 612,00			1 612,00			1 612,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	974,00			974,00			974,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre	7 958,00			7 958,00	7 958,00		7 958,00	7 958,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	629 778,00
TOTAL		1 038 834,27	0,00	629 778,00	629 778,00		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		50 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 750,00	0,00	110 000,00	110 000,00		110 000,00
10222	FCTVA	53 430,00	0,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	62 320,00	0,00	60 000,00	60 000,00		60 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	600,00	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		116 350,00	0,00	111 500,00	111 500,00		111 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles		166 350,00	0,00	111 500,00	111 500,00		111 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	872 313,82		518 107,00	518 107,00		518 107,00
040	Opérations ordre/transf. entre sections (6) (7) (8)	170,45		171,00	171,00		171,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00		171,00	171,00		171,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	170,45		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		872 484,27		518 278,00	518 278,00		518 278,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*R/040 = D/042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/041 = R/041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II				III = I + II
	TOTAL	1 737 514,82	0,00	1 787 547,00	1 787 547,00	0,00	0,00	1 787 547,00	1 787 547,00
011	Charges à caractère général (3)	326 288,00	0,00	368 220,00	368 220,00	0,00	0,00	368 220,00	368 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	410 600,00	0,00	601 900,00	601 900,00	0,00	0,00	601 900,00	601 900,00
014	Atténuations de produits	100,00	0,00	35 100,00	35 100,00	0,00	0,00	35 100,00	35 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	79 786,00	0,00	216 414,00	216 414,00	0,00	0,00	216 414,00	216 414,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	816 774,00	0,00	1 221 634,00	1 221 634,00	0,00	0,00	1 221 634,00	1 221 634,00
66	Charges financières	33 427,00	0,00	27 635,00	27 635,00	0,00	0,00	27 635,00	27 635,00
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	48 427,00	0,00	47 635,00	47 635,00	0,00	0,00	47 635,00	47 635,00
	Total des dépenses réelles	865 201,00	0,00	1 269 269,00	1 269 269,00	0,00	0,00	1 269 269,00	1 269 269,00
023	Virement à la section d'investissement	872 313,82		518 107,00	518 107,00			518 107,00	518 107,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		171,00	171,00			171,00	171,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	872 313,82		518 278,00	518 278,00			518 278,00	518 278,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 787 547,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
						1 787 547,00
013	Atténuations de charges (2)	2 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 405,00	0,00	382 300,00	382 300,00	382 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	48 045,00	0,00	48 045,00	48 045,00	48 045,00
731	Fiscalité locale	808 589,00	0,00	1 042 000,00	1 042 000,00	1 042 000,00
74	Dotations et participations (2)	37 126,00	0,00	89 244,00	89 244,00	89 244,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	219 637,00	0,00	218 000,00	218 000,00	218 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 165 832,00	0,00	1 779 589,00	1 779 589,00	1 779 589,00
76	Produits financiers	22,22	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00		0,00
Total des recettes financières		330,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 165 162,22	0,00	1 779 589,00	1 779 589,00	1 779 589,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 958,00		7 958,00	7 958,00	7 958,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 958,00		7 958,00		7 958,00
						R002 Résultat reporté ou anticipé (7)
						0,00
						Total des recettes de fonctionnement cumulées
						1 787 547,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 : « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	TOTAL	1 737 514,82	0,00	0,00	1 787 547,00	1 787 547,00	0,00	1 787 547,00	1 787 547,00
011	Charges à caractère général (4)	326 288,00	0,00	0,00	368 220,00	368 220,00	0,00	368 220,00	368 220,00
60611	Eau et assainissement	9 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60612	Énergie - Électricité	60 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
60621	Combustibles	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	7 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	42 500,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 840,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 600,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	3 250,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	3 690,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	21 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	23 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
613	Locations	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
61521	Entretien terrains	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	56 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 130,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 530,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 400,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 550,00	0,00	4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
6156	Maintenance	8 800,00	0,00	8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
6161	Mutirisques	18 620,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
617	Etudes et recherches	758,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
62878	Remb. frais à des tiers	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00	20,00	20,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	410 600,00	0,00	601 900,00	601 900,00		601 900,00	601 900,00	601 900,00
6218	Autre personnel extérieur	52 300,00	0,00	25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00		4 600,00	4 600,00	4 600,00
6411	Personnel titulaire	251 600,00	0,00	347 000,00	347 000,00		347 000,00	347 000,00	347 000,00
6413	Personnel non titulaire	106 700,00	0,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
6470	Autres charges sociales	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00		4 800,00	4 800,00	4 800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	500,00	500,00		500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	100,00	0,00	35 100,00	35 100,00		35 100,00	35 100,00	35 100,00
703894	Reversements/offert post-stationnement	100,00	0,00	100,00	100,00		100,00	100,00	100,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	79 786,00	0,00	216 414,00	216 414,00	0,00	216 414,00	216 414,00	216 414,00
6518	Divers	196,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	200,00	200,00		200,00	200,00	200,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00	3 800,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	7 450,00	7 450,00		7 450,00	7 450,00	7 450,00
65315	Formation	0,00	0,00	1 164,00	1 164,00		1 164,00	1 164,00	1 164,00
6553	Service d'incendie	34 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00
6558	Autres contributions obligatoires	31 760,00	0,00	28 000,00	28 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	13 830,00	0,00	17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00	17 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
65818	Autres	0,00	0,00	500,00	500,00		500,00	500,00	500,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	47 500,00	47 500,00		47 500,00	47 500,00	47 500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	1 0,00		0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		816 774,00	0,00	1 221 634,00	1 221 634,00	0,00	0,00	1 221 634,00
66	Charges financières	33 427,00	0,00	27 635,00	27 635,00			27 635,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 307,00	0,00	27 535,00	27 535,00			27 535,00
6688	Autres	120,00	0,00	100,00	100,00			100,00
67	Charges spécifiques (4)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00			20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00			20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00				0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				0,00
	Total des charges financières et spécifiques	48 427,00	0,00	47 635,00	47 635,00	47 635,00	47 635,00	47 635,00
	Total des dépenses réelles	865 201,00	0,00	1 269 269,00	1 269 269,00	0,00	1 269 269,00	1 269 269,00
023	Virement à la section d'investissement	872 313,82		518 107,00	518 107,00			518 107,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		171,00	171,00			171,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00		171,00	171,00			171,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00		0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre	872 313,82		518 278,00	518 278,00	518 278,00	518 278,00	518 278,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF = RI$) ($DF 043 = RI 040$) ($DF 042 = RI 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
						1 787 547,00
	TOTAL	1 174 120,22	0,00	1 787 547,00	1 787 547,00	1 787 547,00
013	Atténuations de charges (3)	2 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	545,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursement sur autres charges sociales	1 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 405,00	0,00	382 300,00	382 300,00	382 300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	336 000,00	336 000,00	336 000,00
70383	Redevance de stationnement	5 770,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
70384	Forfait de post-stationnement	1 820,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 306,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	33 780,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
70688	Autres prestations de services	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA et régie	4 709,00	0,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	48 045,00	0,00	48 045,00	48 045,00	48 045,00
73211	Attribution de compensation	48 045,00	0,00	48 045,00	48 045,00	48 045,00
731	Fiscalité locale	808 589,00	0,00	1 042 000,00	1 042 000,00	1 042 000,00
73111	Impôts directs locaux	807 161,00	0,00	823 000,00	823 000,00	823 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
7318	Autres	1 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	37 126,00	0,00	89 244,00	89 244,00	89 244,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
742	Dot. aux élus locaux	255,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	14 614,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	2 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	13 404,00	0,00	13 244,00	13 244,00	13 244,00
7484	Dotation de recensement	2 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	219 637,00	0,00	218 000,00	218 000,00	218 000,00
752	Revenus des immeubles	177 755,00	0,00	178 000,00	178 000,00	178 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	41 882,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes de gestion des services						
76	Produits financiers	1 165 832,00	0,00	1 779 589,00	1 779 589,00	1 779 589,00
761	Produits de participations	22,22	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	22,22	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 166 162,22	0,00	1 779 589,00	1 779 589,00	1 779 589,00
777	Rec... subv inv transférées cpté résultat	7 958,00		7 958,00	7 958,00	7 958,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre						
		7 958,00		7 958,00	7 958,00	7 958,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	
	IV B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)			0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
									Devise	Taux actua- riiel				
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00										
164 Emprunts aujourd'hui établissemens financiers (Total)				2 890 870,54										
1641 Emprunts en euros (total)				2 890 870,54										
20600064 SDIF	CASSE DÉPARGNE (DO)	06/02/2006	13/04/2006	190 000,00	F				3,520	3,520	EUR	M	P	N
20700141-2	CASSE DÉPARGNE (DO)	19/11/2007	16/01/2013	70 870,54	F	EURIBOR	4,530	4,530			EUR	M	P	N
20700303	CASSE DÉPARGNE (DO)		21/01/2008	55 000,00	F				4,600	4,600	EUR	M	P	N
3935300020172106	CREDIT MUTUEL (DO)		31/05/2010	380 000,00	F				3,680	3,680	EUR	T	P	N
3935320172100707	CREDIT MUTUEL (DO)		31/05/2010	285 000,00	F				3,760	3,760	EUR	M	P	N
527176EUR0528258	LA BANQUE POSTALE	07/02/2019	01/07/2019	750 000,00	F				1,800	1,800	EUR	T	C	N
9321000	CASSE DÉPARGNE (DO)	12/11/2013	05/04/2014	300 000,00	F				3,540	3,540	EUR	M	C	N
9527495	CASSE DÉPARGNE (DO)	31/03/2015	06/05/2015	180 000,00	F				2,030	2,030	EUR	M	C	N
A3308327	CASSE DÉPARGNE (DO)		17/10/2010	150 000,00	F				3,890	3,890	EUR	T	P	N
A331105N	CASSE DÉPARGNE (DO)	26/04/2011	20/03/2012	530 000,00	F	EURIBOR	4,290	4,290			EUR	T	C	N

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Caté- gorie d'em- prunt (8)		
								Taux initial	Niveau de taux (5)	Taux actua- riel	Devises	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)
1643 Emprunts en devises (total)						0,00							
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)						0,00							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)						0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)						0,00							
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)						0,00							
1681 Autres emprunts (total) (9)						0,00							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00							
1687 Autres dettes (total)						0,00							
Total général						2 890 870,54							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois),

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2024

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-335 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt (14)	Index (14)	Type de taux (13)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Emprunts et dettes au 01/01/N	
											Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 114 611,48						168 485,62	27 534,96	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 114 611,48						168 485,62	27 534,96	0,00
20600064 SDF	N	0,00	A-1	21 374,29	2,27	F		EURIBOR	3,520	9 500,04	599,11	0,00
20700141-2	N	0,00	A-1	21 571,21	3,04	F			4,530	5 818,86	857,34	0,00
20700303	N	0,00	A-1	10 999,36	4,04	F			4,600	2 750,04	447,99	0,00
3395300202172106	N	0,00	A-1	31 666,85	1,40	F			3,680	25 333,32	815,75	0,00
3395320172100707	N	0,00	A-1	90 250,00	6,40	F			3,760	14 250,00	3 147,82	0,00
5221176EUR0528258	N	0,00	A-1	581 250,00	15,49	F			1,800	37 500,00	10 209,38	0,00
9321000	N	0,00	A-1	104 999,61	5,25	F			3,540	20 000,04	3 392,50	0,00
9527495	N	0,00	A-1	76 000,00	6,34	F			2,030	12 000,00	1 431,16	0,00
A3308327	N	0,00	A-1	70 500,00	11,78	F			3,890	6 000,00	2 654,93	0,00
A331105N	N	0,00	A-1	106 000,16	3,21	F		EURIBOR	4,290	35 333,32	3 978,98	0,00
1643 Emprunts en devise (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particularisées (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE LOIX - Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert (Total)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt (14)	Type de taux (13)	Index (14)	Charges d'intérêt (16)	Capital (15)	Charges d'intérêt (le cas échéant) (17)
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 114 611,48					168 485,62	27 534,96	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux, d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts régles à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisées au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (unnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS****IV****B1.4****B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents Structure	Indices zone euro (1)	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours	Indices zone euro 10 100,02	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices 0 0,00	Ecart d'indices zone euro 0 0,00	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro 0 0,00	Ecart d'indices hors zone euro 0 0,00
	Montant en euros	1 114 611,48		0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours				0 0,00	0 0,00
	Montant en euros				0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

		IV – ANNEXES	
		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert	Instrument de couverture						Primes éventuelles				
		Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)			0,00					0,00		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)			0,00					0,00		0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)			0,00					0,00		0,00	0,00	0,00
Total			0,00					0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'Instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)	
	Index	Index	Index	Niveau de taux	
Taux fixe (total)					Produits c/768
Taux variable simple (total)					Charges c/668
Taux complexe (total) (2)					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat.
Total					Avant opération
					Après opération de couverture
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	IV
B1.6	B1.6

IV – ANNEXES**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

	IV – ANNEXES	IV												
	ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2												
MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</th> <th>CHOIX DE L'ASSEMBLÉE</th> <th>Délibération du</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Catégories de biens amortis</td> <td>Durée (en années)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €				Catégories de biens amortis	Durée (en années)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du												
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €														
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)												

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N****IV****B3.1****PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	379,00			379,00	0,00	379,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	379,00			379,00	0,00	379,00
Créances non recouvrées	379,00	29/03/2021	0,00	379,00	0,00	379,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	379,00		0,00	379,00	0,00	379,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00			0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	379,00		0,00	379,00	0,00	379,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étirement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

		IV – ANNEXES	IV
		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

		IV – ANNEXES
		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS
		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer Capital	ICNE de l'exercice
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****IV**
B7.3**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice						
	Année	Profil							Taux	Index	Taux	Index									
									(3)	(4)	(3)	(4)									
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00															
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00															
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00															
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00						

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)		A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)		B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)		C 196 020,58
Provisions pour garanties d'emprunts		D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	196 020,58
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 779 589,00
 Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	11,01

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2232-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4 ou L. 2232-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV**B7.5**

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)		
									Part investissement	Part totale (2)	Dont part nette (3) I
TOTAL				0			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7
ETAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPÉCIALE		
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale		

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

		IV – ANNEXES			
		ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			
				IV	
					B7.8
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES					
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine
					Dette en capital au 1/1/N
					Annuité à verser au cours de l'exercice
		TOTAL			
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00
Au profit d'organismes publics				0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

卷之三

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
					INVESTISSEMENT (total)
					FONCTIONNEMENT (total)
6521	N°1 Clos du Communal		MAIRIE DE LOIX	Commune	0,00
6521	N°2 Clos du Communal		MAIRIE DE LOIX	Commune	0,00
6553	N°1 participation		SDIS	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 Participation		Synd. dép. de la Voirie des Communes	Etablissement de droit public	0,00
6554	N°1 Cotisation		Syndicat des eaux (trésorerie Santes)	Etablissement de droit public	0,00
65548	N°1 Participation		ANEL (association nationale des élus du littoral)	Association	0,00
65548	N°1 Cotisation		ASSOCIATION DES MAIRES	Association	0,00
65548	N°1 Participation		CHTE ME	Association	0,00
65548	N°1 Cotisation		CITTASLOW INTERNATIONAL	Association	0,00
65548	N°1 Cotisation		CITTASLOW-FRANCE	Association	0,00
65548	N°1 Cotisation		FEDERATION FRANCE GREETERS	Association	0,00
65548	N°2 Cotisation		SYND DTAL DE LA VOIRIE DE CHARENTE-MARITIME	Etablissement de droit public	0,00
65548	N°1 Participation		SYND DTAL DE LA VOIRIE DE CHARENTE-MARITIME	Etablissement de droit public	0,00
6558	N°1 Participation		UNIMA	Etablissement de droit public	0,00
657362	N°1 Participation		AEMA	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°1 Participation		CCAS LOIX	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°1 Participation		A.P.A.R.	Association	0,00
6574	N°1 Participation voyage 2012		ADCS OCCE 17 Ecole d'ARS	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ADEPIR	Association	0,00
6574	N°1 Participation		AMICALE des SAPEURS POMPIERS	Association	0,00
6574	N°1 Participation		AMICALE LOIDAISE DES ANCIENS COMBATTANTS	Association	0,00
6574	N°1 Participation		APAC	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOC. DEPART.de LECTURE ASSOCIATION CULTURELLE DE LA BIBLIOTH7QUE DE LOIX	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS des stations clas	Association	0,00
6574	N°2 Cotisation		ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS des stations clas	Association	0,00
6574	N°1 Participation		ASSOCIATION PARENTS DELEVES	Association	0,00
6574	N°1 Participation		Banque alimentaire	Association	0,00
6574	N°1 Participation		CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	Etat	0,00
6574	N°1 Participation		Chambre des métiers 17 CHEVALIER GAMBETTE	Association	0,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 Participation N°1 Participation		CLUB DES AINES	Association	0,00
6574	N°1 participation		FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS	Entreprise	0,00
6574	N°1 participation		Fondation du patrimoine ILE DE RE TOURISME	Association	0,00
6574	N°1 participation		LE COCHONNET LOIAIS	Association	0,00
6574	N°1 participation		LE RADEAU DE LA MEDUSE	Association	0,00
6574	N°1 participation		LES AMIS DU PORT DE LOIX	Association	0,00
6574	N°1 participation		LES COPAINS RETAIS	Association	0,00
6574	N°1 participation		Office de tourisme de LOIX	Association	0,00
6574	N°1 participation		RE-POE-LOIX	Association	0,00
6574	N°1 participation		Secours Catholique	Association	0,00
6574	N°1 participation		USCV (union sportive villageoise)	Association	0,00
6574	N°1 participation		VITALITE GYM	Association	0,00
6713	N°1 CCAS - Aide d'urgence assurance habitat	Cyril	GAN ASSURANCES ANDRIEU	Entreprise	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

		IV	
		B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PR 1ERE CL (Av. Janv. 2021)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN-BRIGADIERS DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,50	0,50

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ASVP	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,50
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		16,00	0,00	16,00	11,00	1,50	12,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B, ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)					0,00	
ADJOINT TECHNIQUE ASVP	C C	TECH OTR	367 367	0,00 0,00	327-5 332-8-1°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00	
ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT TECHNIQUE ASVP surveillant de baignade	C C C C	ANIM TECH OTR OTR	367 367 367 367	0,00 0,00 0,00 0,00	332-23-2° 332-23-2° 332-23-2° 332-23-2°	CDD CDD CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Medico-social.

MT : Medico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POW/P : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixe par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de l'union de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.), dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en tant que fonctionnaire territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsqu'il s'agit d'un agent contractuel territorial concerné rempli avant l'échéance fixe son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1-33-3 : Modalités particulières de recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

333-1-33-10 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de cabinet.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	IV – ANNEXES	IV		
	ANNEXES PATRIMONIALES			
	LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER				
<p>Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.</p>				
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délegation de service public (3) (4)				
Détenion d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

	IV – ANNEXES
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES		Date d'adhésion (1)	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				
EPCI				
Communauté de Communes de l'Ile de Ré			FISCALITE PROPRE	0,00
Autres organismes de regroupement				
AEMA			CONTRIBUTION	0,00
EAU 17 (Syndicat des eaux de Charente Maritime)			CONTRIBUTION	0,00
SDEER (syndicat départemental d'électrification)			CONTRIBUTION	0,00
SDIS (syndicat départemental de secours et d'incendie)			CONTRIBUTION	0,00
SOLURIS (Syndicat départemental informatique)			CONTRIBUTION	0,00
Syndicat départemental de voirie des communes			CONTRIBUTION	0,00
UNIMA			CONTRIBUTION	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV – ANNEXES													
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2													
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie d'établissement (1)</th> <th>Intitulé / objet de l'établissement</th> <th>Date de création</th> <th>Date de délibération</th> <th>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</th> <th>TVA (oui / non)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CCAS CE Régie personnalisée</td> <td>< Néant > < Néant > < Néant ></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>non non non</td> </tr> </tbody> </table>				Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)	CCAS CE Régie personnalisée	< Néant > < Néant > < Néant >				non non non
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)										
CCAS CE Régie personnalisée	< Néant > < Néant > < Néant >				non non non										

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	
	IV
	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non
Clos du communal	Clos du communal					oui
Ecotaxe	Ecotaxe					non
Zone de mouillages	Zone de mouillages					oui
Zone salicole	Zone salicole					oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	176 444,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	168 486,00	168 486,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	168 486,00	168 486,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	7 958,00	7 958,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	<i>7 958,00</i>	<i>7 958,00</i>

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	176 444,00	0,00	0,00	176 444,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	628 278,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	110 000,00	110 000,00
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	60 000,00	60 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	518 278,00	518 278,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	171,00	171,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	518 107,00	518 107,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	628 278,00	0,00	0,00	0,00	628 278,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 176 444,00
Ressources propres disponibles	IV 628 278,00
Solde	V = IV – II (8) 451 834,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les

recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		V
		D1
IV – ANNEXES		
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Camping	Camping			
Zone de loisirs/complexe sportif	Zone de loisirs/Complexe sportif			

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS****IV****D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SIP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SIP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailier les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14/12

Nombre de suffrages exprimés : 0/14

VOTES :

14

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

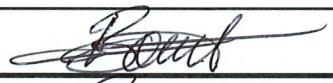
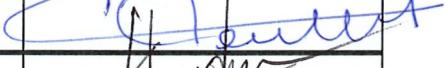
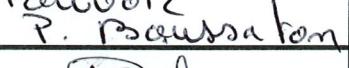
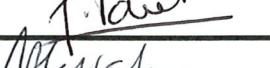
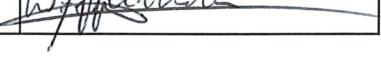
Date de convocation : 11/12/2023

Présenté par le Maire (1),
A Loix, le 19/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Loix, le 19/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. BONNET Benoit	
M. BOUSSATON Patrick	
M. MARTINEAU Erick	
M. QUILLET Lionel	
M. ROULLET André	
M. SCHNEIDER Etienne	
M. VION Francis	
Mme AMEZAL Aïcha	
Mme BAUDONNIERE Lauren	
Mme ELMIRONI Sabrina	
Mme HERAUDEAU Adeline	
Mme ROILLAND Michèle	
Mme TOUET Sophie	
Mme WIEDERKEHR Nathalie	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Loix, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.